

COMPTE-RENDU

Réunion professionnel.le.s de santé ville du vendredi 16 octobre en visioconférence

Présents :

Anne Souyris introduit la séance en positionnant la discussion non seulement sur les enjeux de court et moyen terme liés à la gestion de l'épidémie de Covid-19, mais également plus largement sur la volonté de la Ville de Paris, **dans le cadre d'une stratégie d'adaptation territoriale de ses politiques de santé, de Co-construire à plus long terme avec les professionnels de ville, à la fois en partageant les diagnostics et en examinant tous les leviers de la Ville pour faciliter le travail des acteurs de terrain dans la coordination et la continuité des parcours de soins.** Cet objectif s'inscrit dans le contexte de la constitution progressive des CPTS, élément clé de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé compte tenu de la disparité des problématiques sociales dans les territoires, même si leur degré de maturité et leur implantation dans tous les arrondissements est encore variable au regard du caractère récent et évolutif du dispositif.

De manière générale, les CPTS sont en **demande de pouvoir échanger régulièrement avec la Ville sur les questions d'organisation de l'offre de soins et les besoins des populations locales en santé.**

S'agissant plus spécifiquement **de la lutte contre la Covid-19**, un point d'étape est réalisé, dans le contexte de dégradation de la situation épidémiologique et de mobilisation croissante de la médecine de ville en premier recours.

Le CDOM évoque sa satisfaction quant à l'efficacité des CPTS déployées sur le terrain dans le cadre des dispositifs centres Covid/Covisan.

Néanmoins, **des points d'amélioration** sont soulevés par les participants, notamment concernant le **manque de partage des informations et le déficit de la communication avec la mairie centrale** (CPTS 13, 18, alors que par ailleurs les articulations sont jugées plutôt bonnes avec les mairies d'arrondissement et l'échelon local, ce qui s'est traduit entre autres par la mise à disposition de locaux dans les MA pour accueillir des lieux de prise en charge des patients Covid.

Dans le même registre de la communication entre les acteurs, **l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes regrette l'insuffisance des relations avec les CPTS.**

Anne Souyris souligne **le rôle de la Ville, en lien avec l'AP-HP, pour la mise en place de Covisan, qui permet de mieux articuler les réponses apportées aux patients aussi sur le plan de la prise en charge sociale.**

.../...

Elle partage les avis émis s'agissant du manque d'information et de connaissance des circuits.

À cet égard, il est rappelé que **les équipes territoriales de santé, et plus particulièrement les coordinatrices territoriales de santé qui les encadrent, peuvent être sollicitées par les professionnels de ville et constituent leurs interlocutrices de 1^{er} niveau pour la Ville.**

Par ailleurs, depuis environ un mois, une réunion de coordination hebdomadaire est organisée par l'ARS avec les CPTS, la Ville, l'Ordre des médecins et la CPAM, qui permet d'aborder très concrètement les problématiques rencontrées.

L'initiative intéressante de la CPTS 10, qui a mis en place **une instance hebdomadaire de concertation locale avec tous les acteurs du territoire, est également évoquée parmi les pistes d'amélioration de la coordination et de la circulation des informations.**

Cet aspect constitue un point de travail important, compte tenu des retards et de l'insuffisance d'anticipation dans la mise en place de certains dispositifs (ex : pas d'anticipation sur l'embouteillage des laboratoires, conséquences sur la réduction de l'offre de biologie médicale hors Covid...).

Le cabinet de la Maire **invite les participants à préciser à quel(s) moment(s) et sur quel(s) aspect(s) le lien avec l'échelon central leur a manqué.**

Un point de discussion a d'autre part porté sur **la stratégie de dépistage et la coordination des différents acteurs : les représentants des CPTS et centres Covid/Covisan ont souligné l'importance de cibler les personnes symptomatiques et les contacts identifiés conformément à la définition de Santé Publique France pour éviter de saturer les laboratoires** et conserver des délais de restitution des résultats les plus courts possibles, au risque dans le cas contraire d'ôter toute efficacité à la stratégie tester – isoler – tracer.

Il y a cependant un débat sur la définition même des contacts, au regard de la complexité de la doctrine établie par SPF et les difficultés d'appréciation selon les situations par les professionnels. Le cabinet de la Maire, tout en confirmant la préoccupation de la Ville sur les délais des résultats PCR et la nécessité absolue de traiter en priorité les personnes les plus à risques, considère qu'il y a aussi **une réflexion à mener concernant le dépistage des personnes asymptomatiques non identifiées comme contacts pour contrôler plus durablement la propagation du virus.**

Le prochain déploiement des tests antigéniques devrait fournir **un outil précieux** notamment dans cet objectif.

Il est convenu que la Ville et les professionnels de santé poursuivront une réflexion commune sur les tests antigéniques.

.../...

Un point d'alerte est abordé par la représentante des professionnels du 5^e arrondissement sur les **défaillances du contact tracing**, certaines personnes n'étant pas toujours contactées

par l'assurance maladie, et par la forte demande de tests en banlieue confrontée à une offre relativement restreinte, ce qui conduit des patients / contacts à venir se faire tester à Paris.

Par ailleurs, **plusieurs représentants des CPTS ont regretté de ne pas avoir été associés à la mise en place des centres de dépistage et de diagnostic par la Ville et l'ARS et le manque de coordination** entre l'offre proposée par ces centres et leur propre activité de réalisation de tests PCR dans leurs centres Covid/Covisan.

La Ville est tout à fait favorable à améliorer l'articulation des actions de dépistage, y compris dans leur volet hors les murs. Il est rappelé que le dispositif souhaité initialement par la Ville dans l'espace public était initialement pensé pour accueillir prioritairement des publics asymptomatiques, dans une logique d'élargissement du dépistage, les personnes symptomatiques et leurs contacts devant être traités dans le cadre du circuit fast track mis en place par l'ARS au niveau de la médecine et des laboratoires de ville.

La saturation des laboratoires a conduit l'ARS à réorienter le dispositif, qui s'est de fait recentré sur les mêmes publics que ceux accueillis dans les centres Covisan. La mise en place des créneaux horaires de l'après-midi sur les centres de dépistage et de diagnostic ouverts aux publics non prioritaires permettra d'élargir les solutions de réorientation des personnes non prises en charge dans les centres Covid/Covisan.

SOS Médecins et l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes font état de **difficultés persistantes concernant le stationnement.**

Certes, la problématique du stationnement sur les places payantes a été résolue mais les verbalisations sont nombreuses sur les autres places (ex : livraison). Un point de situation sera fait avec les services compétents. Par ailleurs, la CPTS 14 indique que la modification des sens de circulation dans son secteur pose problème pour certaines visites à domicile.

Enfin, tous les participants à la réunion évoquent le contexte plus général de la démographie médicale, avec **des inquiétudes marquées sur le non remplacement des médecins généralistes partant en retraite dans certains secteurs.**

Cela nécessite que **les dispositifs d'aide à l'installation mis en place par la Ville de Paris (Paris Med') soient renforcés, et notamment la mise à disposition de locaux.**

Un certain nombre d'équipes cherchent à s'installer mais ne se voient pas proposer de locaux.

Une demande est formulée sur les suites données à une précédente réunion avec les professionnels de santé où avait **été évoqué un projet d'incubateur pour les cabinets regroupés.**

La CPTS 18 souhaite que l'idée **d'un guichet unique ARS / Ville de Paris / Région / CPAM** soit reprise pour **faciliter les démarches des professionnels** qui veulent s'installer et recherchent des informations sur les différentes aides disponibles.

Anne Souyris et son cabinet **réaffirment que le renforcement de l'offre de soins de premier recours en secteur 1 dans les quartiers en déficit demeure une priorité de l'exécutif parisien pour la mandature qui commence, de même que le projet d'incubateur reste d'actualité**, même si le contexte des derniers mois n'a pas permis d'avancer très concrètement sur ce sujet.

Pour autant, l'appui de la Ville se poursuit : depuis la précédente réunion avec les professionnels de santé au printemps dernier, 11 à 12 projets ont été accompagnés.

Notes prises par Arnauld GAUTHIER, directeur de la DASES le 16 octobre 2020